

LA NOTION DE TERROIR EN BORDELAIS VITICOLE

Philippe ROUDIE

CERVIN-Université de Bordeaux III

Résumé : La notion de terroir est assez étrangère au vignoble du Bordelais, qui superpose des classifications par zone géographique, par commune et par crus de propriétaires (les "châteaux"). Il devient de plus en plus difficile de définir des terroirs.

Mots-Clés : Bordelais, Vignoble, Terroir, Qualité.

L'analyse présente d'autant plus d'intérêt que le Bordelais représente le vignoble de qualité le plus étendu de France.

Or le terroir n'appartient pas au vocabulaire bordelais, à la différence de "château", terme récent qui a remplacé celui de cru, et de millésime.

Si on définit le terroir comme un milieu topographique et géopédologique, dès le milieu du XVII^{ème} siècle apparaît la distinction entre les graves, les palus et les côtes. Les graves sont des nappes de cailloux plus ou moins gros qui se développent sur la rive gauche de la Garonne puis de la Gironde à laquelle on ajoute en Libournais le Pomerolais. Les palus sont les bas-fonds inondables en bordure du fleuve; aussi furent-elles autrefois les plus prisées à cause de la facilité d'expédition de leurs produits. Les principales "côtes", rebords des plateaux calcaires, sont celles de Bordeaux, de Blaye et de Bourg, voire du Castillonnais.

Les négociants ont superposé à cette distinction une délimitation par paroisses et ont ainsi opéré une sélection de sites (paroisses) qui a conduit à une hiérarchie des prix, relativement précoce (XVII^{ème} siècle...).

Enfin s'est encore superposée une classification par propriétaires, les Crus, qui introduit une connotation sociale, celle des nobles, des anoblis, des bourgeois puis détenteurs de capitaux variés qui imposèrent la notion de domaine, exploitation produisant un vin de qualité payé comme tel. Le palmarès qu'établit en 1855 la chambre syndicale des courtiers de Bordeaux a figé une situation qui est évidemment toujours en évolution. Le "château" a permis des injections de capitaux qui ont servi à améliorer les techniques de cultures, de fabrication et de vieillissement des vins.

Le système des appellations d'origine contrôlée a été inventé par le Bordelais et les Côtes du Rhône et dans leurs délimitations du début du XX^{ème} siècle la référence à l'histoire a été très forte. En Bordelais l'appellation a été prise dans un sens très large. Ainsi le Bordelais a inclus tout le département de la Gironde y compris le Réolais et le Bazardais, avec de très vastes appellations. Par contre elle a exclu Cahors, Bergerac et Gaillac ne leur laissant le choix qu'entre l'abandon de la vigne ou de nouvelles appellations spécifiques.

Le "château" est devenu une notion vague et d'un emploi laxiste. On rappelle qu'il existe seulement 200 crus classés pour 13 000 propriétaires. Or le nombre d'exploitants employant le terme "château", est passé d'une vingtaine en 1850, à 80 en 1913 et 5 000 en 1992 alors que celui des viticulteurs diminue. D'autre part on y réalise des assemblages de cépages pour aboutir au produit qui est le maître mot, et dans une même exploitation, on fait souvent plusieurs vins selon la qualité, la meilleure portant le nom du "château".

Enfin l'oenologie et la technologie réalisent des progrès énormes. Les amendements et le drainage transforment le sol. Il est de plus en plus difficile de définir le terroir, dont le contenu qualitatif n'est pas viable : mais il compose avec une histoire complexe le plus souvent située au niveau de chaque cru particulier. Et n'oublions pas enfin qu'une cinquantaine de coopératives vinifient environ le quart du total des récoltes girondines.